



Adresse du 26° congrès de la Fédération des Finances CGT aux agents des Finances

Retraites : malgré la promulgation rien n'est joué !

Depuis de nombreux mois et plus particulièrement depuis le 7 septembre dernier, les agents des Finances, actifs et retraités, des administrations constitutives de Bercy et des établissements économiques et financiers du secteur semi-public, sont inscrits dans des actions de haut niveau dans le cadre des processus de luttes initiés par l'intersyndicale confédérale, sous des formes multiples et diverses : grèves, y compris reconductibles, manifestations, blocages...

Malgré cette mobilisation importante et le rejet par la majorité de la population de ce projet régressif, le gouvernement a fait adopter la loi et l'a promulguée.

Même promulguée, la Fédération des Finances CGT, son Union Fédérale des Retraités, ses syndicats :

- ✓ réitèrent leur condamnation des contenus de cette loi, demandent son abrogation de même que celles de 1993, 2003 et 2007,
- ✓ demandent l'abrogation des mesures régressives pour le calcul des retraites complémentaires et notamment de l'IRCANTEC,
- ✓ proposent une véritable réforme progressiste des régimes de retraite sur la base d'une autre répartition des richesses, des créations massives d'emplois, d'une revalorisation significative des rémunérations,
- ✓ réaffirment qu'une autre réforme est possible permettant de pérenniser le système de retraite par répartition,
- ✓ réaffirment leur refus d'une caisse de retraite des fonctionnaires d'Etat.

La CGT formule des propositions de financement de ces revendications pour une réforme alternative (Droit à la retraite à 60 ans et au taux plein à 65 ans, droits au départ anticipé à la retraite, prise en compte de la pénibilité, rétablissement de la bonification d'assurance pour les femmes ayant eu des enfants, taux de remplacement de 75 %, minima de pension équivalent au SMIC, suppression de la décote et de la surcote, etc..).

Pour les fonctionnaires d'Etat relevant du Statut Général, nous revendiquons :

- ➔ le maintien et l'amélioration du Code des pensions civiles et militaires de retraite,
- ➔ la mise en extinction du RAFP (régime additionnel de la fonction publique) qui n'est rien d'autre qu'un fonds de pension créé par la réforme Fillon de 2003,
- ➔ l'intégration des primes dans le calcul de la pension de retraite.

La Fédération réaffirme la nécessité de préserver et d'améliorer les régimes spéciaux de retraite visant à reconnaître la spécificité de certaines activités professionnelles.

Elle condamne sans réserve l'opération lancée, avec la bénédiction du gouvernement, par la Caisse des Dépôts, la CNP assurances et le groupe Malakoff Médéric visant à développer toujours plus une épargne par capitalisation qui marginaliserait la retraite par répartition.

Réaffirmant son exigence d'arrêt de la réorganisation des services des pensions, la CGT formulera des propositions pour garantir et améliorer le service public rendu aux actifs et pensionnés par la chaîne de traitement des pensions (service des retraites de l'état, centres régionaux des pensions, bureaux des pensions directionnels et ministériels...).

Même si certaines mesures vont se mettre en place dès le début de 2011, l'essentiel de la réforme ne commencera à produire ses effets qu'à compter de juillet 2011.

Dans un tel contexte, avec toute la CGT, la fédération des Finances CGT, son UFR, ses syndicats entendent poursuivre la campagne et la bataille engagées sur les retraites avec l'ensemble des agents des Finances pour imposer une autre réforme des régimes de retraite.

Aux Finances, la CGT organisera des assemblées générales de personnels pour débattre de ses analyses, de ses revendications et propositions alternatives, de l'appréciation de l'action conduite jusqu'à présent et des modalités de sa poursuite.